

Où l'on parle de la LOLF, faux bilans et vrais freins à la mobilité **L'illusion des compteurs**¹

¹ L'illusion est différente de l'erreur, c'est une croyance erronée, motivée par le désir et la subjectivité ; elle est indifférente à l'effectivité.

Les annonces gouvernementales en faveur de la mobilité dans la fonction publique se sont multipliées ces dernières années. Pourtant, bien au contraire, au quotidien les freins à la mobilité sont développés par l'administration à travers un détournement de la LOLF ; le système des « compteurs » en est une illustration.

LA MACHINATION DU COMPTEUR

Conformément à la LOLF, chaque ministère est doté d'un **plafond d'emplois** qui correspond au nombre maximal d'agents qu'il peut employer. Avec le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et la fonte -brutale- des effectifs, l'espace entre ce plafond et la réalité du nombre d'emplois est devenue très ténu, voire inexistant. Parfois même, la réalité dépasse le plafond !. C'est dans cet espace - ou ce non espace - que chaque ministère peut continuer à recruter des agents, et qu'il peut accueillir des fonctionnaires gérés hors du ministère. La capacité d'accueil devient ainsi de plus en plus faible.

En 2010, au MEDDTL, la capacité d'accueil de fonctionnaires de catégorie A a été de l'ordre de **250 agents**. Elle a été quasiment **nulle** au MAAPRAT.

Au-delà de ce « quota », toute mobilité venue de l'extérieur se voit interdite. Pour 2011, les secrétaires généraux du MAAPRAT et du MEDDTL ont imaginé donner un peu de souplesse à l'exercice en prévoyant des équilibres possibles à l'échelle de la région (par circulaire du 1er octobre 2010). Ainsi, ils ont multiplié les compteurs en passant d'un compteur national à **22 compteurs régionaux** et un compteur national.

D'une manière générale le système des compteurs est marqué par un **manque total de transparence**. Non seulement les agents ne connaissent pas à l'avance le nombre d' « entrées » qui seront rendues possibles dans chaque ministère, mais ils n'ont pas non plus de vision sur la « sélection » des personnes accueillies et de celles bloquées par les compteurs. Ce qui, au prétexte d'une gestion contrainte par la LOLF, arrange l'administration en lui économisant un épuisant dialogue social.

En effet, les ministères « diluent » la contrainte des compteurs sur toutes les demandes de mobilités de l'année. C'est donc **la DRH qui « gère » sa provision d'emplois** disponibles et qui détermine arbitrairement si telle candidature est acceptée ou refusée. Les critères qu'elle utilise sont

1) *la vacance dans la région et le service demandés* (rappelons nous que pourvoir les postes vacants est devenu l'enjeu premier de notre administration !)

2) *l'importance de la mission* (ainsi le Grenelle ou le contrôle des installations classées sont dits prioritaires)

3) *l'adéquation entre le profil de l'agent et la mission* (dernier critère ! autant dire que les vœux des individus et même les avis des chefs de service ont été relégués dans cet exercice...).

L'analyse de ces critères n'est communiquée ni à l'agent, ni aux représentants du personnel. Bien pratique pour faire régner le « fait du prince ».

Derrière le dispositif des compteurs, il y a absence de transparence, régionalisation de la gestion, impossibilité de défense en CAP.

LES RIDEAUX DE FER DES BOP

En 2006, au moment de la mise en place de la LOLF, la direction du budget et les ministères ont annoncé que la notion de vacance disparaissait avec la nouvelle architecture budgétaire. L'administration a donc fait table rase des postes vacants dans les services. Elle reste même encore donneuse de leçons lorsqu'on lui demande un état de la vacance par services : « **La notion de postes vacants n'existe plus depuis la LOLF** » s'entend-on répondre alors.

Pourtant, elle a mis en place un système de mesure de la vacance par « RZGE ». La signification de cet acronyme barbare est Responsable de Zone Géographique d'Effectifs (assimilé le plus souvent aux BOP). Ainsi, elle a décidé que certaines régions étaient en sous-effectifs, d'autres en sur-effectifs. **Sur quels critères ? Personne ne le sait.** Il est juste dit que certaines régions sont en sur-effectifs (Rhône-Alpes, Aquitaine...) et d'autres en sous-effectifs (PACA, Centre...). Et qu'au sein des BOP certains services sont plus en sur-effectifs que d'autres.

Face à ces choix venant du haut, elle a mis en place un dispositif de « régulation »

qui consiste pour une région qualifiée en « sur-effectifs » de publier un poste vacant et de pouvoir le retirer après le dépôt des candidatures, s'il n'y a pas assez d'agents du BOP régional qui partent ailleurs ou si le ou les candidats ne sont pas déjà dans le BOP régional. **Tant pis pour le candidat, l'adéquation entre les compétences et le poste, la richesse apportée aux services par la mobilité, à présent la seule chose qui importe est de remplir des tableaux d'effectifs avec des ETP.**

Certains « RZGE » n'hésitent pas écrire que désormais, sauf exception, les mobilités seront exclusivement régionales... Sauf s'il s'agit de partir, évidemment. « Tu t'en vas, bon débarras » devient un refrain courru (entendu et écrit !).

La conséquence directe : **un droit coutumier pour les agents** dans leurs mobilités.

La machination des compteurs et le rideau de fer imposé au niveau des responsables de BOP ont des conséquences directes. **L'administration met en place les prémises d'une gestion régionalisée.** Dans peu de temps, elle affirmera (après avoir mis en place tous les ingrédients nécessaires au constat) que l'essentiel des mobilités sont internes à une région et qu'il faudrait déconcentrer la gestion. Parallèlement, elle essaiera d'**affaiblir le rôle de la CAP.** Déjà le système des compteurs renvoie à une autre instance, au fonctionnement opaque, les mobilités d'un ministère à l'autre (sans représentants du personnel et donc sans défense pour les intéressés !). De même les postes retirés après le dépôt des candidatures se font sans le regard et l'avis de la CAP, qui ne pourra que constater ce retrait. Et encore, pour cela faut-il disposer de l'information de base, c'est à dire la liste initiale ... aucune autre liste n'est disponible que la liste électronique mobilité ... à part la liste produite en début de cycle par le SNITPECT-FO ! Est ce la raison pour laquelle l'administration refuse

maintenant de nous fournir cette fameuse liste ?

Au final, si on ne l'empêche pas, la mobilité sera exclusivement régionale, sans passage en CAP, sans défense

possible des agents, et donc au bon vouloir exclusif du RBOP, le bien nommé Roi du BOP. L'administration développera ainsi un droit coutumier au niveau des différents « RZGE ».

C'est pourquoi nous devons nous battre pour empêcher que cela n'arrive, nous devons mettre fin au système de compteurs ou de postes bloqués pour les ITPE, nous devons maintenir le passage en CAP de toutes les mobilités quelque soit le ministère.

L'INTERVIEW

L'équipe de journaliste-enquêteurs de SNI.TV a réussi à rencontrer Le Compteur. Elle l'a donc interviewé. Mais un inconnu (l'administration ?) a réussi à effacer l'enregistrement. Heureusement, les verbatims ont été soigneusement conservés :

Z : Bonjour et tout d'abord merci d'avoir répondu favorablement à notre demande d'interview, Le **compteur** : de rien ! On compte souvent sur moi ...

Z : nous avons rencontré bcp de difficultés pour retrouver votre trace, ou étiez-vous ?

C : je suis partout et nulle part, je suis sans être, je n'existe que par la pensée. Je suis une émanation innovante et à forte valeur ajoutée de la haute fonction publique !! Ce n'est pas anormal que vous ayez eu tant de difficultés à me trouver, je suis d'ailleurs surpris par vos moyens d'investigations. Votre réseau est puissant.

Z : Pouvez-vous nous préciser vos fonctions ?

C : Je suis au service de la verticalité étanche des ministères, je suis chargé d'empêcher la porosité entre les programmes de la LOLF. Bref, je gère...

Z : mais quoi ?

C : Je suis ce que l'on appelle un nettoyeur. Si l'administration n'arrive pas à régler un problème de mobilité, elle m'appelle et j'interviens.

Z : mais comment procédez-vous ?

C : c'est d'une grande simplicité. L'administration ne veut pas valider une mobilité. Elle a besoin d'un prétexte, car les représentants du personnel sont -hélas- encore là et ils réclament des comptes. Non mais vous vous rendez compte ?.

sociales, ni même les besoins des services. Les notions de compétences, de parcours professionnels, d'efficacité de missions me sont totalement étrangères. Ce sont en effet des concepts dépassés qui vont à l'encontre des nouvelles logiques d'avenir : les logiques comptables ! Le job c'est de geler donc je gèle. Et en période de réchauffement planétaire, je suis presque considéré comme un dieu par certains ...

Z : notre enquête a révélé que vous êtes sur le point de vous reproduire ? Est-ce exact ?

C : je vois que le buzz chemine ! La reproduction des compteurs est un acte intime, qui doit se faire à l'abri des regards, surtout ce ceux des représentants du personnel. Sans commentaire donc.

Z : pourtant nos enquêteurs locaux vous ont surpris au niveau régional ou du moins, il y avait une certaine ressemblance, pour ne pas dire une ressemblance certaine. Ne seriez-vous pas sur le point de vous dupliquer au niveau des BOP régionaux, voire au sein des DDT ?

C : on me demande d'être efficient. J'ai carte blanche. Le MEDDTL et le MAAPRAT avaient réussi à trouver quelques failles dans mes capacités d'intervention. Voyez-vous, parfois ils réussissaient à orchestrer un équilibre au niveau national. Cela ne pouvait pas durer ! J'ai donc œuvré...

Z : ne redoutez-vous pas que vos interventions intempestives génèrent une sclérose de la mobilité ? Les premiers symptômes sont clairement identifiés dans les DDT. Ne trouvez-vous pas que l'entropie générée par vos employeurs participe activement à l'augmentation de la production des gaz à effet de serre ? N'y aurait-il pas d'autres sujets prioritaires à traiter ?

C : la fin justifie les moyens. Il vous reste encore un peu de travail. Vous n'avez pas encore tout compris. Avec mes clones régionaux, je vous laisse imaginer la puissance du dispositif. Nous sommes sur un effet à double lame, multi-verrous. Je vous laisse le choix du terme ad hoc, mon capitaine. Quant à laisser de la marge de manoeuvre aux DDT... vous n'y pensez pas ! Ils seraient juges et parties... En plus, des mobilités internes pourraient les arranger. Hors de question de laisser faire. Bleu c'est bleu et vert c'est vert, c'est clair ! Si on ne met pas le fil bleu sur le bouton bleu et le fil vert sur le bouton vert, on ne fera jamais exploser le service public ! Heu pardon. Hum. Je m'égare.

Z : mais les RBOP régionaux le sont aussi, juges et parties !

C : ce n'est pas pareil.

Z : en quoi ?

C : c'est différent !

Z : mais en quoi, donc ?

C : ce n'est pas la même chose, c'est tout !

Le dossier à paraître :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| De la M obilité en général, et de celle des ITPE en particulier... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Où O n parle de discrimination ! | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La mo B ilité en question | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Il a fui, I l a tout compris... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L es freins financiers, ou Arpagon au ministère ! | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Où l'on parle de la LOLF, faux b I lans et vrais freins à la mobilité ! | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La fusion, la vraie fausse solu T ion | <input type="checkbox"/> |
| Les r E vendications du SNITPECT-FO | <input type="checkbox"/> |